



**Est
Ensemble**
Grand Paris

L'ACCÈS AU DROIT À EST ENSEMBLE

LES PERMANENCES

2017-2018

est-ensemble.fr

LES INFOS PRATIQUES

TROUVEZ LA PERMANENCE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Afin de permettre aux intervenants de vous apporter une réponse personnalisée, n'oubliez pas d'apporter les documents relatifs à votre situation.

AIDE AUX VICTIMES

Public : Victimes d'infractions pénales.

Domaines : Toutes procédures pénales : violences, agressions, vols, insultes, escroqueries...

AVOCAT GÉNÉRALISTE

Public : Toute personne qui n'est pas encore assistée par un avocat, souhaitant obtenir des conseils juridiques, un premier avis sur un dossier ou connaître la procédure à engager pour faire valoir ses droits.

Domaines : Tous domaines juridiques : droit de la famille, droit du travail, convocation à une audience, droit du logement, droit des contrats...

NB : Les avocats ne délivrent pas d'acte et ne suivent pas les dossiers.

JURISTE GÉNÉRALISTE

Public : Toute personne souhaitant obtenir une information juridique sur sa situation.

Domaines : Tous domaines juridiques : droit de la famille, droit du travail, droit du logement, droit des contrats, dossiers d'aide juridictionnelle...

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Public : Toute personne ayant un différend souhaitant obtenir un accord amiable avec son adversaire.

Domaines : Le conciliateur ne peut intervenir que pour certaines matières : troubles de voisinage, litiges locatifs et litiges de la consommation (assurances, mutuelles, opérateurs téléphoniques...).

NB : Le conciliateur est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. La conciliation ne peut être envisagée qu'avec l'accord des deux parties.

DÉFENSEUR DES DROITS

Public : Toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un organisme investi d'une mission de service public ; toute personne s'estimant victime d'une discrimination ou tout enfant qui invoque la protection de ses droits.

Domaines : Les délégués du Défenseur des droits interviennent dans la limite des quatre missions qui leur ont été confiées : les relations entre l'administration et les usagers, la défense des droits de l'enfant, la lutte contre la discrimination et la déontologie de la sécurité.

NOTAIRE

Public : Toute personne souhaitant obtenir des conseils juridiques sur sa situation.

Domaines : Succession, donation, droit immobilier, contrat de mariage.

NB : Les notaires ne délivrent pas d'acte et ne suivent pas les procédures.

DROIT DE LA CONSOMMATION ET DU SURENDETTEMENT

Public : Toute personne ayant la qualité de consommateur.

Domaines : Contrats de vente de bien ou de prestation de service (téléphonie mobile, fourniture d'internet, assurance, transport aérien...) et procédures de surendettement.

DROIT DES ÉTRANGERS

Public : Toute personne quelle que soit sa nationalité et situation administrative.

Domaines : Demande/renouvellement de titre de séjour, demande d'asile...

DROIT DE LA FAMILLE

Public : Toute personne ayant des questions relatives à ses droits et obligations en matière de droit de la famille (couple, parents, enfants...)

Domaines : Divorce, séparation, droit de garde, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire, violences conjugales, reconnaissance d'enfant...

DROIT ET HANDICAP

Public : Toute personne en situation de handicap ou souhaitant obtenir des informations dans ce domaine.

Domaines : Demande MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), constitution du dossier, information sur l'instruction et recours, informations sur les placements dans des institutions spécialisées...

DROIT DU LOGEMENT

Public : Toute personne souhaitant obtenir des informations sur ses droits et obligations.

Domaines : Loyer, insalubrité, répartition des charges, procédure de droit au logement opposable (DALO).

NB : Les juristes délivrent des informations juridiques mais ne peuvent pas intervenir dans les procédures d'attribution de logement.

DROIT DU TRAVAIL

Public : Salariés avec ou sans contrat de travail.

Domaines : Toute question relative à l'exécution de travail : versement du salaire, obligations de l'employeur, procédure de licenciement...

ÉCRIVAIN PUBLIC

Public : Toute personne souhaitant bénéficier d'aide pour lire, écrire un courrier ou remplir un formulaire administratif.

Domaines : Rédaction de courriers (bailleur, assurance, école, mairie...) et aide pour remplir les formulaires administratifs (inscription scolaire, changement d'adresse ...)

NB : Les écrivains publics ne délivrent pas d'informations juridiques et ne rédigent pas d'acte de procédure (recours, saisine de juge).

MÉDIATION FAMILIALE

Public : Toute personne confrontée à des difficultés avec les membres de sa famille.

Domaines : Différends au sein de la famille (parents/enfants, couple, grands-parents/petits enfants, frères/sœurs...), procédure amiable avant séparation que ce soit avant ou après décision de justice...

NB : La médiation ne peut être envisagée qu'avec l'accord des parties.

OÙ TROUVER VOTRE PERMANENCE ?

	BAGNOLET	BOBIGNY	BONDY	LE PRÉ SAINT-GERVAIS
Avocat généraliste	8	19 20	2 25	-
Conciliateur de justice	-	-	25	-
Défenseur des droits	-	-	2	-
Droit de la consommation et du surendettement	10 11 12 13	16 17 19	2 25	3
Droit de la famille	-	-	25	-
Droit des étrangers	-	-	2	3
Droits des victimes	8	19 22 23 24	-	-
Droit du logement	8	15	2	3
Droit du travail	-	-	-	-
Droit et handicap	8	-	-	-
Écrivain public	9 10 11 12 13 14	21 22	2 25	3
Juriste généraliste	-	17 18 19 22	2	3
Médiation familiale	-	-	25	3
Notaire	-	-	25	-

RETROUVEZ LES ADRESSES ET COORDONNÉES DES ÉQUIPEMENTS DANS L

LES LILAS	MONTREUIL	NOISY-LE-SEC	PANTIN	ROMAINVILLE
26	5 6	7	1	41
-	-	7	-	-
-	5	-	1	-
-	31	-	1	-
-	5 28	7	1 40	-
-	5	7	1 38 39	-
-	5 29 33	-	1	-
27	30	7	1	-
-	-	7	1 35 38	-
-	-	-	1	-
27	5 30 31	7 34	36 37 38 39	42 43 44
4	5 32	7	1	-
-	-	7 34	1	-
-	-	7	-	45

LES PAGES SUIVANTES.

LES ÉQUIPEMENTS D'ACCÈS AU DROIT D'EST ENSEMBLE

Les Points d'Accès au Droit (PAD) et la Maison de Justice et du Droit sont des lieux labélisés par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) qui accueillent **sur rendez-vous, gratuitement et anonymement**, les personnes rencontrant un problème juridique et/ou administratif.

1 MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE PANTIN

25 ter rue du Pré Saint-Gervais
01 41 83 66 40

2 POINT D'ACCÈS AU DROIT DE BONDY Maison de la jeunesse et des services publics
1 avenue Jean Lebas
01 71 86 64 30

3 POINT D'ACCÈS AU DROIT DU PRÉ SAINT-GERVAIS

1 rue Émile Augier
01 49 42 73 00

4 POINT D'ACCÈS AU DROIT DES LILAS

167 rue de Paris
01 48 97 21 10

5 POINT D'ACCÈS AU DROIT DE MONTREUIL (CENTRE-VILLE)

12 boulevard Rouget-de-Lisle
01 48 70 68 67

6 POINT D'ACCÈS AU DROIT DE MONTREUIL (MAIRIE-ANNEXE)

77 rue des Blancs Vilains
01 48 70 60 80

7 POINT D'ACCÈS AU DROIT DE NOISY-LE-SEC

À partir de 2018 :
9 rue Saint Just
01 83 74 55 35

Retrouvez les horaires des permanences sur est-ensemble.fr/acces-au-droit

LES AUTRES LIEUX D'ACCÈS AU DROIT SUR LE TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE

Nous vous invitons à vous rapprocher de chaque structure pour connaître les conditions pour obtenir un rendez-vous en permanence.

BAGNOLET

8 HÔTEL DE VILLE
Place Salvador Allende
01 49 93 60 00

9 ANNEXE DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE FRANCK
101 rue Anatole France
01 48 97 17 48

10 CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE FRANCK
61 rue Girardot
01 49 93 61 92

11 CENTRE SOCIOCULTUREL GUY TOFFOLETTI
43 rue Charles Delescluze
01 49 93 66 56

12 CENTRE SOCIOCULTUREL LES COUTURES
37 rue Jules Ferry
01 41 58 55 40

13 CENTRE SOCIOCULTUREL LA FOSSE AUX FRAISES
17 rue de la Capsulerie
01 49 93 66 87

14 CENTRE SOCIOCULTUREL PABLO NERUDA
36 rue Pierre et Marie Curie
01 49 93 60 63

BOBIGNY

15 HÔTEL DE VILLE
31 Avenue Salvador Allende
01 41 60 93 93

16 HÔTEL DE VILLE CHEMIN VERT
9-19 rue du Chemin Vert
01 70 32 43 15

17 MAIRIE ANNEXE ÉMILE AILLAUD

60 avenue Édouard Vaillant
01 48 47 30 44

18 MAIRIE ANNEXE RACINE

8 rue Jean Racine
01 48 37 44 32 - 01 48 37 95 28

19 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY

173 avenue Paul Vaillant
Couturier
01 41 50 34 20

20 TRIBUNAL D'INSTANCE DE BOBIGNY

1 promenade Jean Rostand
01 48 96 11 10

21 ASSOCIATION FEMMES RELAIS

5 place des Nations Unies
01 48 50 24 27

22 JURIS SECOURS

19 avenue Karl Marx
01 48 30 81 39

23 SOS VICTIMES

5 rue Carnot
01 41 60 19 60

24 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE PAR L'ORDRE DES AVOCATS

Vendredi 10h - 18h
01 48 96 20 95

BONDY

25 MAIRIE DE BONDY

(Guichet unique hall d'accueil)
Esplanade Claude Fuzier
01 48 50 53 00

LES LILAS

26 HÔTEL DE VILLE

96 rue de Paris
01 43 62 82 02

27 CCAS

193-195 rue de Paris
01 41 58 10 91

MONTREUIL

28 ANTENNE VIE DE QUARTIER JULES VERNE

65 rue Édouard Branly
01 71 89 26 75

29 CENTRE MÉDICAL DE SANTÉ SAVATTEO

2 rue Girard
01 48 36 99 02

30 CENTRE SOCIAL LOUNÈS MATOUB

4-6 place de la République
Permanence téléphonique pour
les RDV du lundi au vendredi
9h-13h : 07 82 10 47 96

31 ESPACE 40

40 rue Bel Air
01 71 86 80 10

32 LES RESTAURANTS DU CŒUR

7 rue Douy Delcupe
01 42 87 61 12

33 MAISON DES FEMMES THÉRÈSE

24-28 rue Église
01 48 58 46 59

NOISY-LE-SEC

34 CENTRE SOCIAL DU LONDEAU

3 rue Paul Verlaine
01 48 10 82 31

PANTIN

35 BOURSE DU TRAVAIL

197 avenue Jean Lolive
01 41 71 38 31

36 CENTRE DIDEROT

148-150 avenue Jean Jaurès
01 48 43 88 26

37 MAISON DE QUARTIER DES COURTILLIÈRES

Avenue Aimé Cesaire
01 48 43 88 26

38 MAISON DE QUARTIER MAIRIE-OURCQ

12 rue Scandicci
01 49 15 70 02

39 MAISON DE QUARTIER DES QUATRE CHEMINS

42 avenue Édouard Vaillant
01 49 15 38 92

40 RELAIS DES PARENTS

37-39 rue Victor Hugo
01 49 15 72 20

ROMAINVILLE

41 MAIRIE DE ROMAINVILLE

(Guichet unique hall d'accueil)
Place de la Laïcité
01 49 15 55 00

42 ESPACE JACQUES BREL

3 rue de la Poix Verte
01 49 15 55 39

43 ESPACE MARCEL CACHIN

30 rue de la Résistance
01 71 86 60 40

44 ESPACE NELSON MANDELA

6 rue Pierre Brossolette
01 49 20 93 67

45 MAISON DES RETRAITÉS

154 bis rue de la République
01 49 15 56 41

Besoin de connaître vos droits et vos obligations ?

Des professionnels du droit répondent à vos questions.

Est Ensemble, ses neuf villes membres et le Ministère de la Justice mettent en place des permanences pour vous permettre de mieux connaître vos droits et vos devoirs et pour vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

LES PERMANENCES SONT CONFIDENTIELLES ET SUR RENDEZ-VOUS.

Elles sont prises en charge par la collectivité et sont gratuites pour le public.

MON PREMIER RDV :



En partenariat avec le Conseil Départemental de l'accès au droit de Seine-Saint-Denis (CDAD)



Est Ensemble
Grand Paris

est-ensemble.fr/acces-au-droit

 **EstEnsemble**